

**Claire Morin, enseignante-juriste**

Portable : 06.74.31.63.23  
Standard IRT : 04.13.94.1978  
claire.morin@univ-amu.fr

**Caroline Vanuls, enseignante-juriste**

Portable : 06.76.19.56.36  
Standard IRT : 04.13.94.1978  
caroline.vanuls@univ-amu.fr

<b>Lieu de formation</b>	Institut Régional du Travail (Aix-Marseille Université) 12 traverse Saint Pierre - 13100 Aix-en-Provence
<b>Durée de la formation</b>	3 jours - 21 heures
<b>Public concerné</b>	Les membres élus du CSE des entreprises comptant au moins 50 salariés
<b>Niveau de formation</b>	<b>Formation initiale</b> (aucun prérequis exigé)  La formation s'adresse aux représentants du personnel dans le cadre d'un premier mandat ou souhaitant renouveler une formation ancienne.
<b>Objectifs de la formation</b>	<b>Fournir aux représentants du personnel les moyens d'exercer pleinement et utilement leur mandat</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en appréhendant au mieux la place, la nature et les enjeux de la mise en place du CSE ;</li> <li>▪ en comprenant l'étendue des prérogatives des membres élus de l'instance ;</li> <li>▪ en maîtrisant les règles juridiques qui régissent le fonctionnement du CSE (<i>en matière économique, en matière de gestion des ASC et en matière de santé et sécurité au travail</i>) ;</li> <li>▪ en connaissant et en maîtrisant les attributions de l'instance représentative du personnel.</li> </ul>
<b>Points forts</b>	<b>Démarche interactive</b> : la participation des stagiaires et le partage de leurs expériences sont privilégiés.  <b>Savoir</b> : des apports théoriques et juridiques sont nécessaires pour délimiter le terrain d'action et le cadre des missions.  <b>Efficacité</b> : l'intérêt est d'aider les stagiaires à rendre plus efficace le fonctionnement de l'instance et le déroulement de leurs actions.  <b>Pratique</b> : l'approche opérationnelle est facilitée par des mises en situation et des cas pratiques.
<b>Outils pédagogiques</b>	Diffusion par diapositives Supports écrits Cas pratiques Références à de la documentation et à la réglementation Utilisation du Code du travail

<p><b>Contenu de la formation</b></p>	<p><b>Comprendre les Enjeux de la Nouvelle Instance Représentative du Personnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des instances autonomes (DP, CE et CHSCT) à l'instance unique (CSE) ;</li> <li>▪ Des cadres de mise en place (établissement, UES, groupes) inchangés.</li> </ul> <p><b>Composition de l'Instance et Caractéristique du Mandat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le CSE et ses commissions dont la CSSCT ;</li> <li>▪ Les représentants de proximité ;</li> <li>▪ Le bureau du CSE ;</li> <li>▪ La durée et la fin des mandats - La limitation des mandats successifs ;</li> <li>▪ Protection et obligations des membres du CSE.</li> </ul> <p><b>Attributions du CSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rôle de réclamation des membres du CSE ;</li> <li>▪ Attributions économiques (<i>informations et consultations</i>) ;</li> <li>▪ Gestion des activités sociales et culturelles : les actions possibles ;</li> <li>▪ Attributions en matière de santé, sécurité et conditions de travail (<i>aperçu</i>) ;</li> <li>▪ Rôle éventuel du CSE en matière de négociation collective (<i>entreprise dépourvue de délégué syndical</i>) ;</li> </ul> <p><b>Fonctionnement du CSE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation et déroulement des réunions du CSE : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions préparatoires et réunions plénières ;</li> <li>- Ordre du jour ;</li> <li>- Rédaction des PV.</li> </ul> </li> <li>▪ Enjeux d'une négociation portant sur les moyens du CSE ;</li> <li>▪ Moyens de fonctionnement collectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnalité juridique de l'instance ;</li> <li>- Règlement intérieur ;</li> <li>- Local et moyens matériels ;</li> <li>- BDES ;</li> <li>- Recours à l'expertise.</li> </ul> </li> <li>▪ Moyens de fonctionnement individuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédit d'heures de délégation ;</li> <li>- Liberté de circulation et de déplacement.</li> </ul> </li> <li>▪ Règles d'utilisation du budget de fonctionnement et du budget affecté aux ASC.</li> </ul>
---------------------------------------	--